

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

Le 1^{er} avril 2021

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 1^{er} avril 2021 à dix-neuf heures par visioconférence Microsoft Teams.

Les administrateurs présents sont :

Le vice-président, M. Dominic Tessier-Perry, municipalité de Saint-Casimir;
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;
Mme Denise Matte, municipalité de Deschambault-Grondines;
M. Serge Paquin, ville de Donnacona ;
M. Jim O'Brien, ville de Fossambault-sur-le-Lac;
M. Jean Leclerc, ville de Lac-Sergent (par audioconférence);
M. Serge Deraspe, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf;
Mme Andrée St-Laurent, municipalité de Rivière-à-Pierre;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile;
M. Martin Chabot, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf (par audioconférence);
M. Yves Tourangeau, municipalité de Saint-Marc-des-Carrières;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe;
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde;
Mme Francine Girard, ville de Shannon;
M. Raymond Francoeur, MRC de Portneuf (TNO).

Sont absents :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville;
M. Jacques Tessier, ville de Lac-Saint-Joseph;
M. Deny Lépine, municipalité de Saint-Alban ;
M. Étienne Beaumont, ville de Saint-Raymond.

Sont également présents :

M. Jean-Luc Mercure, directeur général;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débiter.

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

En l'absence du président du conseil d'administration, le vice-président, M. Dominic Tessier-Perry, préside la réunion.

032-04-2021

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. SERGE DERASPE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

033-04-2021

2. **CHOIX À PRIVILÉGIER POUR LA COLLECTE DES CONTENANTS SEMI-ENFOUIS À CHARGEMENT PAR GRUE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a analysé les soumissions reçues des appels d’offres concernant la collecte des contenants à chargement avant et semi-enfouis par grue;

CONSIDÉRANT QU’après analyse des soumissions reçues, la Régie doit statuer sur la méthode de facturation des frais de levées pour les contenants semi-enfouis à chargement par grue, puisqu’ils sont nettement plus élevés;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARTIN CHABOT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf maintienne le statu quo pour les contenants semi-enfouis à chargement par grue qui sont déjà implantés à ce jour sur le territoire de la Régie, plus précisément dans les municipalités de Cap-Santé (4), Donnacona (5), Lac-Sergent (11), Lac-Saint-Joseph (8) et Saint-Ubalde (6), et que les frais de levées de ces contenants seront répartis à l’ensemble des membres de la Régie;

QUE dorénavant, toute municipalité ou commerce qui souhaiterait installer des contenants semi-enfouis devront privilégier des chargements avant plutôt que par grue. Advenant que l’option du chargement par grue était tout de même choisie, le coût réel par levée sera alors facturé au commerce ou à la municipalité. Cette information devra être transmise à toutes les municipalités.

ADOPTÉE

3. **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

034-04-2021

A) **COLLECTE DES CONTENANTS À CHARGEMENT AVANT ET PAR GRUE, OPTIONS D’UN (1) AN, TROIS (3) ANS OU CINQ (5) ANS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a entrepris une réflexion quant au choix d’octroyer un contrat clé en main pour la collecte des contenants à chargement avant et par grue ou de prendre en charge la collecte en régie tout en procédant à l’acquisition de camions;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions par le biais d’un appel d’offres public pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour tous les contenants à chargement avant et par grue pour une durée d’un (1) an, trois (3) ans ou cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRE	OPTION 1 AN PRIX TOTAL TAXES INCLUSES	OPTION 3 ANS PRIX TOTAL TAXES INCLUSES	OPTION 5 ANS PRIX TOTAL TAXES INCLUSES
Trèvert inc.	n/a	3 131 222,97 \$	5 329 959,76 \$
Sani-Terre Environnement	1 441 080,64 \$	4 411 889,66 \$	7 501 841,64 \$
GFL Environmental inc.	1 554 554,81 \$	4 002 330,21 \$	6 795 235,87 \$

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 65 afin de prendre en charge la collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025 et que ce projet de loi stipule que la Régie ne peut pas octroyer de contrat au-delà du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l’option d’octroyer un contrat de trois (3) ans pour la collecte des contenants à chargement avant s’avère la plus avantageuse et la moins contraignante;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de toutes les soumissions reçues, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a pris la décision d'octroyer un contrat d'une durée de trois (3) **ans** pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour tous les contenants à chargement avant et par grue, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, Trèvert inc., au prix soumis de 3 131 222,97 \$ taxes incluses pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour tous les contenants à chargement avant et par grue.

ADOPTÉE

035-04-2021

B) ACHAT OU LOCATION-ACHAT DE CAMIONS À CHARGEMENT AVANT – REJET DES SOUMISSIONS ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions par le biais d'un appel d'offres public pour l'achat ou la location-achat sur sept (7) ans de trois (3) camions à chargement avant neufs, dont un (1) camion de dix (10) roues et deux (2) camions de douze (12) roues;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l'analyse de l'ensemble des soumissions et des différents appels d'offres dans le but de prendre la meilleure décision ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVES TOURANGEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres, annulant par le fait même l'appel d'offres.

ADOPTÉE

036-04-2021

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 13;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SERGE DERASPE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire-trésorière